

**OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N°30/2025
TUNEPS 20251203375**

ACQUISITION DE SACHETS EN PLASTIQUE ET PASTILLES

Cet Appel d'Offres a pour objet l'achat de sachets en plastiques et pastilles, réparti en deux lots distincts comme suit :

LOT N°	OBJET	MOINTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE
Lot 1	300.000 sachets en plastique	2000 dinars
Lot 2	500.000 pastilles en plastique pour le scellage des échantillons des céréales	1500 dinars

Les soumissionnaires inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés à participer, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneps.tn **ou** du site www.marchespublics.gov.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

Seulement la caution provisoire (original), l'extrait de registre de commerce (l'original) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

**A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 30/2025 :
MATERIELS POUR CONSERVATION DES ECHANTILLONS**

La date limite pour la réception des offres est fixée au **29 JANVIER 2026 à 12 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **29 JANVIER 2026 à 15 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signée de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne et/ou la caution provisoire sera rejetée.